

CONSEIL MUNICIPAL
Réunion extraordinaire du 20 JUIN 2023
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de renouveler pour douze mois la ligne de trésorerie de 200 000€ souscrite auprès de la Caisse d'Epargne au taux €STER de 0.69%.

REVALORISATION DES TARIS DES REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE AU 01.09.2023.

A l'unanimité, le conseil municipal fixe ainsi les tarifs à partir du 1^{er} septembre 2023 :

2.75€ pour les rationnaires réguliers (inscrits à la cantine)

7.50€ pour les rationnaires occasionnels

3.20€ pour le personnel communal.